

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Persistance de l'inégalité

Une étude genevoise<sup>1</sup> établit qu'entre 1980 et 2003, les écarts séparant les élèves des milieux dits défavorisés et les autres n'ont pas diminué. Le *Bulletin de l'APE* de juin 2005 qui donne l'information insiste: «Et ce n'est pas faute d'avoir manqué de moyens: malgré les mesures d'encadrement prises, les résultats se font attendre et les disparités perdurent tout au long de la scolarité, et même au-delà.»

En 1974 paraissait une thèse intitulée «Barrières sociales et sélection scolaire, étude des conditions sociologiques de la fréquentation des écoles secondaires dans le canton de Vaud», dont l'auteur, M. Jean-Paul Gonvers, dénonçait «le déterminisme qui aboutit à ce que ce soient les enfants issus des milieux socio-culturels les moins privilégiés qui bénéficient le moins de la fonction d'acculturation de l'école». La «démocratisation» de l'école avait déjà une quinzaine d'années à l'époque. C'est dire que le constat d'échec des mesures égalitaires n'est pas d'aujourd'hui.

Faut-il s'obstiner, augmenter encore les moyens mis à disposition de l'école pour réaliser l'égalité, resserrer l'encadrement des élèves, avancer leur prise en charge scolaire? Les caisses publiques sont un peu vides pour cela. Et puis, cinquante ans d'efforts sans effets, «n'y aurait-il pas là matière à réflexion, non seulement pour les responsables politiques, mais aussi pour chaque citoyen que nous sommes?», comme le dit le *Bulletin de l'APE*.

Mais les questions touchant à l'égalité sont délicates à aborder. Quel savant *kamikaze*, psychologue ou philosophe, osera, par exemple, reposer la question du rôle de l'héritage en matière d'intelligence, voire mettre publiquement en doute les théories de l'intouchable Jean Piaget?

L'école s'est notamment donné pour but d'offrir à chaque enfant la possibilité de développer ses dons personnels. Tâche légitime. J'ai entendu une mère de condition modeste dire à sa fille qui voulait apprendre le piano: «Le piano, c'est pas quelque chose pour nous...». Dans son esprit, ce n'était pas une question d'argent, mais de statut social. Modestie délétère! Personne ne saurait s'en contenter, et l'école moins que quiconque.

Ceux qui cherchaient à réformer l'école dans un sens égalitaire ont pensé qu'il était bon de faire comme si l'environnement familial et social de l'enfant n'avait pas d'importance. Seules comptaient ses capacités individuelles.

C'était oublier cette réalité que dans certaines familles il y a des livres, alors que dans d'autres il n'y en a pas, que dans certaines familles on écoute de la musique, alors que dans d'autres on ne s'y intéresse pas, que dans certaines familles on discute, on voyage, on s'engage. Les relations familiales quotidiennes, les activités professionnelles du père et de la mère, le cercle des amis, la façon de parler, le langage utilisé, les violons d'Ingres, les intérêts généraux, tout cela dessine l'horizon du petit

d'homme et détermine, sur une base affective, ses premières références normatives. Il les pondérera par la suite, bien entendu. Mais, même s'il les conteste radicalement, elles ne l'enront pas moins marqué pour toujours. La bûche ne saute jamais aussi loin du tronc qu'elle pense pouvoir le faire. Le milieu forme l'enfant dès bien avant la première année d'école enfantine.

Indépendamment même de cette imprégnation familiale, des différences se dévoilent dès la naissance, de vitalité, de caractère, de curiosité, d'invention, de maturation. Même si on retirait les enfants à leurs parents dès leur naissance pour les formater dans un phalanstère anonyme, la société resterait profondément inégalitaire.

L'échec des efforts égalitaires était programmé.

Prenons la question par l'autre bout. Cette fatalité de l'inégalité et des disparités sociales est-elle après tout si insupportable? Le déterminisme familial et social, qui encombre parfois la personne et bouche son horizon, détermine aussi un milieu dans lequel elle est chez elle. Elle y a ses repères. Et c'est le cas même si ce milieu n'est pas «privilegié». On peut porter le plus grand tort à un enfant si l'on s'évertue à le faire sortir du milieu social qui a contribué à modeler sa personnalité, sous prétexte que ce milieu-là est défavorisé.

L'égalité est une notion difficile à saisir. Ce n'est pas une chose en soi mais une relation. Elle est seconde par rapport aux êtres qu'elle relie. Et cette

relation s'affirme toujours par rapport à ceci ou à cela. On parlera d'égalité par rapport au poids ou à la taille, par rapport au revenu, à la fortune, au lieu d'habitation. En d'autres termes, l'égalité touche la personne, non comme telle mais sur un point particulier. La supériorité d'une personne sur un ou plusieurs de ces points n'est ni un signe de réussite ni une promesse de bonheur.

Si l'on dépasse cette approche sectorielle et qu'on aborde les personnes comme des tous concrets et uniques, le jugement d'égalité ou d'inégalité perd beaucoup de son importance. Il apparaît alors dans toute sa somme insuffisance, dans toute sa partialité idéologique, dans toute son indémontrabilité foncière.

Apprivoiser les inégalités en intégrant les personnes aux activités des diverses communautés qui constituent le pays. Réaffirmer inlassablement l'éminente dignité de tous les métiers utiles et pratiqués avec conscience. Ouvrir des portes à l'enfant, certes, lui donner l'envie de les franchir. Mais ne pas considérer comme un ratage inacceptable le fait qu'il ne le puisse ou ne le veuille pas. Ne pas démolir la société, la famille, l'école sous prétexte d'y bâtir une impossible égalité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> «L'enseignement à Genève», étude publiée par le Service de recherche en éducation du Département de l'instruction publique genevois.

### L'harmonisation rampante

L'autonomie fiscale des cantons, toujours combattue par une gauche réfractaire à l'idée même de concurrence, doit hélas aussi être défendue face à ceux qui prônent le système de concurrence mais dont l'esprit de système ne supporte pas la diversité des systèmes fiscaux helvétiques. Ainsi, à la fin des années 70, un nouvel article constitutionnel (art. 129 de la Constitution actuelle) a donné à la Berne fédérale la compétence de «fixer les principes de l'harmonisation des impôts directs de la Confédération, des cantons et des communes». Il s'agissait uniquement d'une harmonisation formelle, et non d'une harmonisation matérielle, comme le précisait sur un ton rassurant l'alinéa 2: «L'harmonisation s'étend à l'assujettissement, à l'objet et à la période de calcul de l'impôt, à la procédure et au droit pénal en matière fiscale. Les barèmes, les taux et les montants exonérés de l'impôt, notamment, ne sont pas soumis à l'harmonisation fiscale.»

La nécessité d'harmoniser était tout sauf démontrée, mais chacun s'est néanmoins accommodé de ce compro-

mis bien helvétique qui devait permettre aux cantons de fixer le niveau de leurs impôts tout en respectant un minimum de règles communes... Sauf que le perfectionnisme administratif ne se contente jamais du minimum!

La mise en œuvre de l'harmonisation a pris du temps, et elle a laissé du temps aux cantons pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). L'année passée, une commission d'experts a été chargée de faire le point de la situation. Dans son rapport, aujourd'hui en consultation, la critique principale porte sur le fait que certaines pratiques administratives cantonales jugées contraires à l'harmonisation ne font l'objet d'aucun recours de la part des contribuables, et qu'elles ne peuvent dès lors pas être attaquées par l'Administration fédérale des contributions. La commission d'experts préconise donc la création d'une commission de contrôle aux pouvoirs étendus, habilitée à examiner l'application de la loi dans les cantons et dont les avis ouvriraient la voie à des recours.

On peut bien sûr compatir à la frustration des fonctionnaires du Département fédéral des finances, privés du droit de surveiller et de contrôler les moindres faits et gestes des autorités fiscales des cantons... Il n'en reste pas moins que le droit de recours des contribuables est parfaitement suffisant et qu'il y a lieu d'adresser une fin de non recevoir aux propositions des experts fédéraux: la création d'une commission de contrôle appelée à analyser dans le détail toutes les pratiques cantonales excéderait les buts de la LHID et amènerait inmanquablement

#### Le ramoneur suisse

*L'Hebdo* du 9 juin a signalé le cas de ce ramoneur tessinois qui désirait aller travailler en Italie et que les douaniers italiens ont baladé interminablement le long de la frontière pour le dissuader d'aller voler le travail des nationaux. On parle beaucoup de la menace du plombier polonais. On sait désormais comment nos chers voisins règlent celle du ramoneur suisse!

D.

les membres de ladite commission à se pencher sur des éléments d'harmonisation matérielle, franchissant ainsi un premier pas vers l'uniformisation de la fiscalité helvétique.

P.-G. BIERI

### SOMMAIRE

<b>Hindemith par lui-même</b>	<b>2</b>
Un compositeur et chef d'orchestre qui a marqué notre pays par son passage à Blonay.	
<b>Lit de Procuste pour les communes vaudoises</b>	<b>3</b>
Après Etacom, l'autonomie fiscale des communes continue de se réduire.	
<b>Qu'est-ce que le «gramscisme»?</b>	<b>4</b>
Comment un intellectuel socialiste italien a élaboré les principes de pénétration et de subversion culturelles.	

## Hindemith par lui-même

Le nom du compositeur Paul Hindemith (1895-1963) est étroitement associé à notre pays où il a choisi de s'établir dans une élégante demeure de Blonay pour y passer, dans l'harmonie du paysage lémanique, les dix dernières années de sa vie. Selon la volonté de sa veuve, la propriété du musicien est devenue, depuis 1967, une fondation très vivace dont les multiples activités ne se cantonnent pas à la défense et à la diffusion des œuvres du maître. La fondation est épaulée par un institut sis à Francfort, dirigé par Giselher Schubert, meilleur spécialiste actuel de Hindemith, auteur d'une biographie disponible en français chez Actes Sud ou, pour un coût moindre, en version originale chez Rohwolts (rororo monographie). Un site internet trilingue très documenté ([www.hindemith.org](http://www.hindemith.org)) aiguillera les curieux sur la personnalité et l'œuvre de cette haute figure artistique du XX<sup>e</sup> siècle. Malgré cet impressionnant appareil logistique, la présence de la musique de Hindemith reste trop modeste, eu égard à la valeur de ses meilleures œuvres. La raison de cette relative désaffection tient sans doute pour une part à l'abondance de sa production et, il faut bien en convenir, à son inégale qualité. Une autre raison est à chercher dans la carrière assez déconcertante de ce musicien.

Dans les années vingt, il s'était fait connaître pour le radicalisme de ses positions farouchement antiromantiques: une musique âpre et sauvage, volontiers vulgaire, dont l'humour cynique écartait toute possibilité d'épanchement sentimental. A cette époque, il était apôtre de la nouvelle objectivité (*neue Sachlichkeit*), voire d'une musique strictement utilitaire (*Gebrauchsmusik*). Il horrifiait les bour-

geois avec des opéras aux sujets scabreux (*Sancta Susanna*). Pourtant, à y regarder de près, cette musique restait fermement ancrée dans la tradition germanique: solidité de la structure formelle, harmonies pleines et audacieuses, contrepoint hérité de Bach, à travers l'enseignement de son maître Max Reger. De plus, Hindemith a toujours défendu la valeur et la prééminence du langage tonal (*Ludus tonalis*) contre la grammaire dodécaphonique de l'École de Vienne. Cette position inébranlable lui a valu d'être rejeté par l'avant-garde d'après 1945, avec l'étiquette infamante de « musicien conservateur ».

Au début des années trente, il était universellement considéré comme le plus grand compositeur allemand vivant. Paradoxalement, c'est au moment où son langage s'assouplissait, renouant avec le lyrisme du siècle précédent, et où il eût aisément pu devenir le musicien officiel du III<sup>e</sup> Reich, que le Dr Goebbels le mit dans le collimateur de l'*entartete Musik*; d'où son exil en Suisse dès 1937, avec la création à Zurich de son chef-d'œuvre absolu, l'opéra *Mathis der Maler*, une des œuvres les plus nobles et les plus significatives du XX<sup>e</sup> siècle.

Pendant la guerre, son installation aux Etats-Unis consacra son génie pédagogique, mais vit hélas décliner ses facultés créatrices. La plupart des œuvres produites à partir de cette époque s'ensevelissent dans un académisme consternant, à l'exception du bouleversant *Requiem pour ceux que nous aimons* sur un texte de Walt Whitman, et des justement célèbres *Métamorphoses sur des thèmes de Carl Maria von Weber* de 1943, époustouflante pièce de virtuosité orchestrale.

Pour se convaincre de l'atrophie de l'inspiration chez le Hindemith de la dernière période, il suffit de comparer la géniale symphonie tirée de l'opéra *Mathis der Maler* (1934) et l'accablante symphonie *Die Harmonie der Welt* (1951), réplique terne, épaissie, statique, privée de la lumière spirituelle de sa devancière. On croirait entendre un Bruckner moderne qui ne saurait s'élever au-dessus du Purgatoire. Rien n'est plus pathétique qu'une œuvre d'art dont l'inspiration n'est pas à la hauteur de l'ambition.

La situation discographique de Hindemith se présente favorablement grâce à des enregistrements abondants et la plupart du temps de haut niveau. Pour ces œuvres orchestrales, notons un excellent disque Sawallisch chez EMI, un très recommandable Tortelier chez Chandos, comprenant le trop rare *Concerto pour violon*, et enfin un tout récent Salonen encensé par la critique, mais que nous n'avons pas encore entendu.

Nous voulons nous pencher sur un coffret de 3 CD vendu à prix avantageux, du plus haut intérêt musical et documentaire. Entre 1953 et 1957, la *Deutsche Grammophon Gesellschaft* offrit à Paul Hindemith d'enregistrer une partie de ses œuvres sous sa direction avec la Philharmonie de Berlin. L'intégralité de ces précieux documents est désormais disponible dans une réédition fort soignée, dûment remasterisée. La prise de son de ces enregistrements est excellente, sans souffle et, n'était la monophonie, on oublierait presque l'âge de ces archives. Les œuvres choisies s'étendent sur un quart de siècle de production, du *Concerto pour orchestre op. 38* (1925) qui impressionna si vivement

le jeune Markevitch jusqu'à la symphonie *L'Harmonie du monde* évoquée ci-dessus. On trouve une des *Konzertmusik*, l'opus 49 pour piano, cuivres et harpes, *Mathis le peintre*, les délicieux *Thème et variations « les quatre tempéraments »* pour piano et cordes, les *Métamorphoses symphoniques*, etc. On gémit de douleur et de dépit en songeant que l'emploi du temps d'Irmgard Seefried n'ait pas permis l'enregistrement prévu du cycle de lieder avec orchestre *La Vie de Marie*, sur les poèmes de Rilke...

La direction d'orchestre de Hindemith est celle d'un homme modeste mais sûr de son fait. Elle est sans esbroufe, cherchant toujours à dégager les lignes polyphoniques par une interprétation claire, voire acérée. Pour autant, cette sobriété est dépourvue de sécheresse didactique. On retrouve dans la direction le chantre de l'objectivité des jeunes années. Rien n'est plus éloigné, dans la manière de Hindemith, que le chef démiurge inspiré cherchant à galvaniser son public par ses propres trances. Hindemith se place en retrait de l'œuvre dont il cherche à montrer la logique du discours. On n'est pas très éloigné de ce que Stravinski faisait dans la direction de ses propres œuvres. Il convient de noter enfin que la Philharmonie de Berlin des enregistrements de Hindemith est celle de la fin du règne de Furtwängler (décédé en 1954) et du début de celui de Karajan; de toute façon, un des meilleurs orchestres du monde.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Référence: *Hindemith conducts Hindemith*, the complete recordings on Deutsche Grammophon, 3 CD, DGG 474 770-2, 2003.

## Rencontre avec M. Bernard Campiche, éditeur

Lors de la dernière réunion des amis de la Ligue vaudoise à Cossonay, nous avons eu le plaisir d'entendre M. Bernard Campiche nous raconter son métier d'éditeur indépendant en Suisse romande. Cet exposé à bâtons rompus (impossible à résumer en quelques lignes) aura marqué les esprits tant l'enthousiasme de M. Campiche pour ce qu'il fait est communicatif.

Ainsi, plutôt que de se lancer dans un discours convenu sur les difficultés actuelles du secteur de l'édition ou sur la prétendue mort du livre face aux nouveaux moyens de communication, il a partagé avec nous ce qu'il vit dans son travail d'éditeur. Car c'est plus qu'un métier, c'est une passion, et qui a une origine bien précise: notre invité désirait créer des livres, mais sans être créateur, faire des livres sans tenir lui-même la plume.

Après ses débuts avec Bertil Galland et malgré le scepticisme de celui-ci (qui avait expérimenté l'ingratitude du métier), M. Campiche décide de fonder sa propre maison d'édition. A cette époque, l'arrivée des ordinateurs de bureau permet justement de tout faire soi-même du début à la fin, ce qui offre une certaine sécurité financière. Seule l'impression est confiée à une entreprise externe.

Ensuite il faut se faire une place, fidéliser le lecteur en conservant la même ligne qui constituera la « patte » de la maison, reconnaissable entre toutes. Car M. Campiche nous a déclaré sans ambages que lui « ne publie pas des romans, mais des auteurs. » Il nous a donc parlé de la relation spéciale entre l'auteur et l'éditeur, une relation dont au début il ne soupçonnait pas la nature. Confident de l'auteur, véritable miroir de son travail, l'édi-

teur est un associé dans la création du livre. La correction du manuscrit constitue une tâche exemplaire à cet égard: si, d'un côté, l'auteur est son pire correcteur, de l'autre il apprécie sans doute mieux que tout autre les remarques de l'éditeur, qui touchent souvent à des faiblesses qu'il a lui-même senties dans son texte. Notre invité rappelait cependant que le respect absolu des choix de l'auteur est une règle d'or, respect illustré par la manière dont Bertil Galland envoyait ses corrections: écrites au crayon gris sur le manuscrit et accompagnées d'une gomme...

M. Campiche nous a encore raconté l'émotion éprouvée lorsque, ouvrant la caisse venue de l'imprimerie, l'on tient en mains – enfin – le premier exemplaire du livre, ce fruit de tant de labeurs sentant bon le neuf et prêt à être vendu. L'exposé a été suivi de plusieurs questions à notre invité, dont nous résumons l'essentiel. Au sujet du marché du livre en Suisse romande (deux mille livres publiés par année pour un million d'habitants, 70% des lecteurs étant des femmes et 25% leurs maris), nous avons appris que l'apparition des gros distributeurs a pratiquement fait disparaître les petits libraires et avec eux le réseau de vente, tissé au fil des ans à base de relations personnelles avec le client, qui permettait de diffuser les éditeurs locaux. Mais M. Campiche, jovial, ne veut pas

se plaindre: si l'on aime ce métier et que l'on s'y adonne complètement, on s'en sort. De toute manière, pour des motifs financiers, il n'a jamais été question de faire du marketing. Internet offre d'ailleurs des solutions avantageuses pour se faire connaître, et il existe même d'autres canaux plus inattendus.

Ainsi *Le Trajet d'une Rivière* d'Anne Cuneo, roman qui met en scène un copiste musical du XVII<sup>e</sup> siècle, avait d'abord rencontré un vif succès chez des choristes. En le faisant connaître et acheter en nombre à leurs collègues de chant, ils amorcèrent la diffusion de ce récit devenu par la suite un best-seller. En dernier lieu, notre invité s'est exprimé (non sans quelque nuance) en faveur d'un prix unique pour les livres, mesure actuellement à l'étude et qui garantirait un prix de vente acceptable pour les petits auteurs et éditeurs.

On peut conclure en disant que toutes les questions posées à M. Campiche étaient mêlées d'éloges pour la persévérance et la générosité avec laquelle il exerce son métier tout en l'accomplissant dans les règles de l'art. Souhaitons bon vent dans son entreprise à quelqu'un qui sait faire aimer le livre et l'édition faits chez nous.

NICOLAS DE ARAUJO

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)  
Imprimerie Beck, Lausanne

## Juvenilia XLVIII

Cadre: le mardi 5 juillet à Vevey, durant l'entracte du concert de Seiji Ozawa. Deux adolescents discutent aux lavabos. Le premier:

– « Tu fais quoi, actuellement? »  
– Eh bien, je commence cet été un apprentissage de facteur de piano...  
– Ouaaaou, ça doit être lourd... »

D.

## Lit de Procuste pour les communes vaudoises ?

L'article 168 de la nouvelle Constitution vaudoise a la teneur suivante :

« La loi détermine le pouvoir fiscal des communes. La charge fiscale ne doit pas présenter des écarts excessifs entre les communes. »

*La péréquation financière atténue les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive entre les communes. »*

Les aînés se souviennent encore de l'époque lointaine où, la forêt rapportant encore quelque chose, on citait avec admiration et envie la liste des cinq communes « jurassiennes » dont les contribuables ne payaient pas d'impôt. Il s'agissait de petits paradis fiscaux plutôt théoriques, vers lesquels on n'a constaté aucun flux migratoire, une époque où la voiture était encore un luxe et le réseau routier modeste, sans parler d'un climat pas toujours enthousiasmant et de la difficulté d'avoir une vue assurée sur le lac. Puis, le bois n'ayant pas suivi la courbe du pétrole, lesdits paradis ont disparu.

Nous avons ensuite vécu l'époque de la classification annuelle (par l'Etat) des communes selon leur capacité contributive, selon une échelle qui a varié et qui, sauf erreur, au cours de ces dernières années, allait de 1 à 12 (ou 14 ?). Ce tableau, selon la législation alors en vigueur, constituait une première base d'un certain mécanisme de péréquation, notamment pour l'octroi des subventions. Une infographie permettait aisément de voir – ce que chacun savait – que les communes ayant la santé financière la plus éclatante se concentraient dans les districts de La Côte, avec quelques rares et accidentelles exceptions par le parachutage de quelque entreprise (par exemple l'immense halle de tabac à cheval entre Onnens et Bonvillars). Rappelons que le taux annuel de l'impôt communal tel que voté chaque année par les conseils communaux ou généraux, souvent après d'âpres débats, coïncidait généralement mais pas nécessairement avec la classification précitée : parmi les communes classées en 1 et qui le plus

souvent avaient un taux entre 40 et 50 % du taux cantonal, certaines, par la volonté du conseil communal ou général ou des électeurs, limaient farouchement le taux pour s'en tenir à un budget juste équilibré, alors que d'autres se lançaient dans une politique de thésaurisation visant à financer des projets plus ou moins somptuaires, peu ou pas subventionnables (ah ! les salles polyvalentes !), avec le danger de susciter l'envie et l'appétit de l'Etat, danger qui, au début des années nonante, paraissait bien faible mais qui est devenu une réalité au fur et à mesure que le Canton s'enfonçait dans la crise financière.

C'est dans ce contexte qu'ont été engagées, encore sous le régime de l'ancienne Constitution, les difficiles négociations sur le projet Etacom, visant à modifier profondément la répartition des tâches publiques entre l'Etat et les communes et par la même occasion à accentuer la péréquation entre communes riches et pauvres. Ce projet, avec son système de « points d'impôt », était si complexe, voire confus, que seule une minorité de députés et de citoyens pouvait prétendre l'avoir parfaitement compris et être capable de l'exposer clairement. Si bien que c'est peut-être en désespoir de cause que le Grand Conseil tout d'abord, le peuple ensuite, l'ont accepté en 2001. Le peuple a en revanche rejeté, dans la foulée, l'initiative visant à l'introduction d'un taux communal unique.

Ce que toutes les communes « perdantes » ont en revanche bien compris, c'était l'importance de l'atteinte à leur autonomie dans la fixation du taux d'impôt que provoquait le régime Etacom.

Or ce n'était qu'un début. Entretemps entré en vigueur la nouvelle Constitution, dont l'art 168 précité incite l'Etat à instaurer un régime général de péréquation directe entre les communes. Le Conseil d'Etat a ainsi imaginé, sous forme de projet de loi, un vaste système de redistribution gé-

néralisée des recettes fiscales communales. Le Grand Conseil a adopté cette loi « sur les péréquations intercommunales » le 28 juin dernier à une très large majorité (opposition uniquement des libéraux) et du même coup un décret « fixant pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009 les modalités d'application » de ladite loi (FAQ N° 55 du 12 juillet 2005 pp. 3, 5, 7). Comme par hasard, le délai référendaire correspond assez à celui des grandes vacances puisqu'il échoit le 21 août. Il n'y aura sans doute personne pour se lancer dans l'aventure.

Pourtant le peuple vaudois n'a-t-il pas récemment montré qu'il était opposé à tout nouvel impôt, même à une augmentation très modeste de l'impôt forfaitaire payé par les riches étrangers ? Oui mais, hélas !, comparaison n'est pas raison. On ne peut en effet pas démontrer que l'application de cette nouvelle loi entraînera une augmentation nécessaire de la charge fiscale, même des bienheureux habitants de la Terre Sainte et d'autres communes de La Côte, quand bien même le risque est sérieux et s'est d'ailleurs déjà réalisé avec Etacom. D'autre part et même si le goût de l'autonomie communale reste vif dans notre Canton, comme l'a montré le récent succès de notre initiative pour le droit de référendum des communes, il ne faut pas perdre de vue qu'outre une majorité de communes rurales végétant dans le bas du classement, d'ailleurs sans aucun démerite mais parce que dans une situation géographique n'attirant quasiment point de contribuables intéressants, Lausanne et son agglomération doivent être les principaux bénéficiaires de cette redistribution. Il apparaît donc sans espoir de remettre en cause un mécanisme censé profiter à une majorité au détriment d'une petite minorité capable de subir une saignée supplémentaire sans risque excessif pour sa santé.

Il vaudra peut-être la peine de revenir sur cette loi, qui d'ailleurs tient en quinze articles (et dix pour le décret, mais il faudra encore des arrêtés). Bornons-nous pour l'instant à constater

que, pour la classification de chaque commune sur une échelle de 0 à 20, il faudra désormais prendre en compte trois critères (effort fiscal, capacité financière, population communale) dans des proportions fixées par décret, et que pour déterminer le rendement communal du point d'impôt, il faudra prendre en compte dix impôts communaux. Il est prévu un fonds de « péréquation directe horizontale » devant être intégralement redistribué aux communes selon des clés et un mécanisme très complexes, dont on peut d'ores et déjà prévoir qu'il sera source de nombreux conflits. A ce sujet, l'art. 10 prévoit la constitution d'une commission paritaire aux pouvoirs étendus, consistant non seulement à donner des préavis au Conseil d'Etat sur certains sujets, mais aussi de prendre des décisions. Cela doit normalement, mais la loi passe comme chat sur braise sur ce point, impliquer un droit de recours des communes contre de telles décisions, au Tribunal administratif (art. 29 et 37 de la loi sur la juridiction et la procédure administrative). Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prévoir un important contentieux auprès du Tribunal administratif, qui croule déjà sous les dossiers et ne parvient pas à rattraper son retard.

A terme, cette nouvelle loi revient, selon l'appréciation clairvoyante du député libéral Nicolas Daïna, interrogé par le journaliste Michel Pont dans *24 heures* du 4 juillet, à faire rentrer par la fenêtre le taux communal unique refusé par la votation populaire de 2001, procédé courant des pouvoirs publics qui veulent à tout prix imposer leur volonté à un peuple obtus qui prétend la contrer. Dans ce cas, que va-t-il subsister de l'autonomie communale ? Et quelles seront les conséquences pour les contribuables ?

Enfin, dernière question qui pourrait être la première : à partir de quand et selon quels critères doit-on admettre qu'il y a « écarts excessifs » entre les communes ?

A. BONNARD

## Revue de presse

### La sagesse de Colombo

Nous tirons les réflexions politiques suivantes (propres à inspirer nos méditations vacancières) de l'article de M. Alain Charpillod (« Coupables par essence », *Le Jura Libre* du 7.07.2005).

L'auteur aborde la question des rapports entre l'Etat et les citoyens :

*Bref, les gens ne se sentent plus défendus ni vraiment dirigés. Le peuple soupçonne les « élites » de le trahir et ces dernières craignent les prochaines élections. Les dirigeants s'aperçoivent qu'ils ne dirigent plus grand-chose et cela les pousse à agir. Sur quoi ? Sur ce qu'ils ont sous la main, à savoir leurs concitoyens, généralement honnêtes et prisonniers de leur gouvernement.*

Nous n'aimons ni la fumée, ni les chauffards, ni l'alcool au volant. Mais quelle disproportion dans la répression !

*Jean-François Revel a fait remarquer une fois que 99% des gens mis à l'amende étaient honnêtes et inoffensifs. Leur tort, c'est d'être disponibles pour se faire taper dessus.*

*Pendant ce temps-là, les trafiquants de drogue, les négriers de l'immigration clandestine, les pirates fiscaux et les re-*

*cruteurs d'assassins politico-religieux se la coulent douce. Comparez les effectifs policiers consacrés à la grande criminalité et ceux qui s'occupent du parcage des voitures et vous aurez tout compris. Plus l'Etat se sent démuné contre les gros poissons, plus il s'acharne sur les petits, avec cette odieuse confiture de sentiments gnan-gnan visant à tracasser le pékin « pour son bien ».*

*En réalité, c'est pour donner l'illusion de posséder encore quelque autorité. Coïncidence ? Les coïncidences n'existent pas, c'est Colombo qui l'affirme, et il est très intelligent... [...]*

La caractéristique de l'étatisme, à toutes les époques de l'histoire, c'est que l'Etat entreprend une infinité de tâches et se révèle incapable de remplir sa mission première : assurer la défense extérieure et intérieure de la communauté naturelle dont il a la charge. C'est un signe indéniable de la décadence d'un régime politique. On peut être assuré que Colombo, dans sa sagesse, l'avait lui aussi bien compris. Sinon il n'aurait pas été un policier si efficace.

E. J.

## Le masque de la haine

Nous sommes à Moudon, il est dix heures du soir, quelques amis sortent d'un café. Ils avisent quatre adolescents qui martyrisent à coups de pieds un distributeur de boissons et de nourriture. L'un d'eux s'accroche des quatre pattes à la machine, comme un singe, et la secoue frénétiquement. Un des spectateurs émet une remarque qui déclenche une ronde infernale de grossièretés. Les menaces, les promesses de représailles, les injures fusent : « La prochaine fois, mec, c'est à la tête ! », « j'oublie pas ! », « t'as pas fini d'en voir ! », et, finalement, « sale Suisse ! ».

S'il y avait eu un questionnaire parmi les spectateurs, il se serait dit : « Le voilà bien, le racisme antisuisse, toujours nié par la presse, évidemment absente alors qu'elle devrait couvrir l'événement... ». Or, renseignement pris, ce jeune est lui-même un Suisse. A l'arrivée de la police, il éclatera en sanglots comme un enfant.

Je crois qu'en réalité, ces jeunes n'étaient pas vraiment furieux contre la machine, ni contre les passants. Ils jouaient à la haine. Leur frénésie n'était

pas primaire mais simulée. Leur accent de rappeur, grotesquement caricatural, n'était qu'un faux-semblant. Leurs glapissements et leurs gesticulations correspondaient à un comportement standard, un snobisme teigneux et misérabiliste.

Les sociologues qui objectivent le phénomène, les médiateurs qui se forcent à une empathie illimitée à l'égard des casseurs et la presse qui amplifie le spectacle ont fini par donner une sorte de réalité positive à la violence sociale, alors qu'elle relève dans beaucoup de cas du laisser-aller et du manque de maîtrise. On a ainsi créé un moule de l'« ado révolté » ou du « jeune qui a la haine » dans lequel se coulent par gréganisme et faute de mieux toutes sortes de jeunes qui ne sont ni vraiment rebelles, ni vraiment méchants.

Mais le fond n'est jamais loin de la forme. Porté trop longtemps, le masque finit par coller au visage. Et la frime devient une seconde nature. Et la déchéance simulée devient une déchéance réelle et durable.

D.

## Qu'est-ce que le « gramscisme » ?

La pensée d'Antonio Gramsci (1891-1937), bien que peu connue, est indiscutablement une des influences majeures s'exerçant sur la politique contemporaine.

Gramsci est né le 23 janvier 1891 à Ales, en Sardaigne, d'une famille pauvre. Il était le quatrième de sept garçons. Suite à un accident d'enfance, il devint bossu. Son père, petit fonctionnaire, fut incarcéré pour malversations.

Brillant étudiant, il reçut une bourse pour étudier la littérature à l'université de Turin. C'est à cette époque (avant la Première Guerre mondiale) que, très engagé dans la lutte pour la justice sociale, il adhère au parti socialiste et s'engage dans une carrière de journaliste politique dans des journaux d'extrême gauche. Il accueille la révolution d'octobre en Russie et y apporte son soutien critique. En 1921, avec Amadeo Bordiga et Palmiro Togliatti, il fonde le Parti communiste italien dont il est l'un des députés à Rome. Il séjourne à plusieurs reprises en Union Soviétique où il prend connaissance des orientations réelles du communisme étatique. Tout en se réclamant de Marx et de Lénine, il s'est de plus en plus distancié de la pensée et de l'action révolutionnaire de Staline.

En 1926, Gramsci est arrêté à la suite d'un attentat manqué contre Mussolini et est condamné à 20 ans d'emprisonnement. Il passe le reste de sa vie en prison où il écrit de manière prolifique, produisant 32 cahiers de réflexion politique et philosophique, soit quelque 3000 pages<sup>1</sup>. Il meurt le 27 avril 1938 des suites de la tuberculose, quatre jours seulement après sa libération.

Pourquoi Antonio Gramsci est-il un penseur politique si important ?

C'est le père de ce qu'on peut appeler la « révolution culturelle » qui est devenue la stratégie fondamentale des partis de gauche. De quoi s'agit-il ?

A la stratégie révolutionnaire classique préconisant la lutte des classes et la prise du pouvoir violente par les prolétaires (c'est-à-dire par le parti communiste lui-même), Gramsci substitue la conception d'une révolution nouvelle, celle qui passe par une dialectique culturelle et intellectuelle au moyen de laquelle le parti doit d'abord subvertir la culture bourgeoise et chrétienne pour la faire disparaître et la remplacer par une nouvelle culture humaniste révolutionnaire dont la seule norme devient le mouvement irrésistible de l'histoire. Son expérience de la révolution russe lui avait rapidement fait comprendre que la prise de pouvoir par le parti bolchevique en octobre 1917 avait abouti, non à la révolution telle que la prévoyait Marx (et aussi Lénine), mais à un simple changement de classe. La nouvelle classe communiste ne faisait ainsi que se substituer à la classe dominante du régime tsariste. Avec la prise du pouvoir par Staline et l'éviction de l'internationalisme communiste représenté par Trotski, Gramsci a compris que la révolution en Russie s'était éloignée de son but véritable, celui de créer une société sans classes connaissant un dépérissement véritable du pouvoir de l'Etat. Il s'éloigne ainsi de plus en plus de l'orthodoxie stalinienne et est excommunié par ses anciens camarades communistes qui le considèrent comme un paria, un hérétique.

Gramsci s'est rendu compte de l'importance capitale de la culture, des mentalités, du changement de pensée et de comportement qui doivent précéder toute révolution communiste effective. A la dialectique mécanique de la confrontation des forces (lutte des classes) préconisée par le matérialisme philosophique et politique stalinien, il substitue une dialectique culturelle marquée par la tactique de la pénétration des institutions fondamentales de la société bourgeoise (école, Eglise, médias, universités, puis armée et système ju-

diciaire, pour aboutir enfin à la saisie du pouvoir politique), de leur infiltration et finalement de leur subversion idéologique complète en faveur d'une vision totalement immanente, relativiste et historiciste du monde. Pour Gramsci, toute révolution véritable doit s'ancrer dans les courants du passé, dans la réalité culturelle actuelle ainsi que dans une imbrication étroite et constante de l'intellectuel révolutionnaire dans la vie et dans les aspirations concrètes des classes ouvrières et paysannes. Il refusait à la fois le réductionnisme matérialiste dogmatique du marxisme classique ainsi que toute notion d'une possible vérité qui transcenderait le mouvement dialectique incessant du processus historique dans lequel la révolution devait absolument s'insérer pour pouvoir réussir. De telles positions culturellement sophistiquées sont assez proches de celles du déconstructionnisme post-moderne.

Il est évident que de telles vues, progressivement élaborées par Gramsci dans la tranquillité et dans la relative sécurité des prisons mussoliniennes, ne pouvaient que susciter l'horreur la plus absolue de l'orthodoxie marxiste-léniniste. Car pour le marxisme classique, les structures matérielles, économiques et sociales, déterminent de manière scientifique les superstructures culturelles et idéologiques. La révolution vient ainsi d'en bas, du changement des structures matérielles de la société, changement économique qui déterminera la transformation des autres structures. Gramsci reverse complètement la donne : pour lui, c'est l'action culturelle et idéologique révolutionnaire qui doit façonner les esprits pour permettre le changement des structures économiques et sociales.

Il a fallu les changements opérés par Khroutchev pour que l'heure de Gramsci vienne à sonner. En 1958, Khroutchev, constatant l'inefficacité relative de la lutte des classes pour faire

trionpher la révolution dans le monde capitaliste, demanda à deux hauts responsables du KGB, Mironov et Chelepine, des recommandations sur les changements stratégiques et tactiques à opérer pour faire triompher la révolution en Occident. Dans le rapport qu'ils fournirent alors au Politburo, nos deux spécialistes des méthodes de désinformation intégrèrent l'essentiel de la pensée de Gramsci sur la révolution culturelle. Cela nous a valu l'eurocommunisme à l'italienne, le « Printemps de Prague », le « Socialisme à visage humain », la « Révolution culturelle », mai 1968, la « Perestroïka », la « Glasnost », et *tutti quanti*.

Comme on l'a souvent fait remarquer, de telles manœuvres de déstabilisation politique et culturelle ne peuvent être efficaces sans la collaboration consentante de leurs victimes. Les éléments mis en mouvement par nos gramsciens étaient latents dans un Occident travaillé depuis bien longtemps par des forces internes de décomposition. L'action de l'infiltration subversive ne peut qu'accélérer des processus déjà en mouvement.

Ces méthodes gramsciennes de pénétration et de subversion culturelle sont autrement plus redoutables pour notre société que la confrontation de classe traditionnelle. Les autorités officielles du communisme soviétique ne furent de loin pas les seules à faire usage du nouveau paradigme révolutionnaire élaboré par Gramsci dans les geôles fascistes. C'est de ces officines révolutionnaires que sont également sorties, par exemple, les réformes scolaires à n'en plus finir (axe indispensable de toute révolution culturelle permanente) que connaissent depuis des décennies les nations occidentales, dont le Pays de Vaud.

JEAN-MARC BERTHOUD

<sup>1</sup> *Cahiers de prison*, 5 tomes, Gallimard, Paris, 1978-1992.

## Finances et transports

Le 8 février 2004, la majorité du peuple et des cantons a rejeté le contre-projet constitutionnel à l'initiative « Avanti », texte pourtant raisonnable et soutenu par *La Nation* (N° 1722 du 26 décembre 2003).

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de « fonds d'infrastructures pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales », censé reprendre les aspects non contestés du vote de février 2004.

Le Département fédéral des transports, dirigé par le fada socialiste Moritz Leuenberger, propose de procéder en deux temps :

1. Créer un fonds urgent de 2,2 milliards de francs, prélevés sur les réserves accumulées par les taxes sur les carburants (3,6 milliards à ce jour), destiné principalement à financer le trafic d'agglomération, routier et ferroviaire.
2. Dans un deuxième temps, créer un fonds d'infrastructures, de l'ordre d'un milliard de francs par an, pour continuer à financer le trafic d'agglomération et pour achever et adapter le réseau des autoroutes en Suisse.

Ces deux fonds successifs seraient régis par deux lois fédérales distinctes, soumises au référendum facultatif et

fondées sur les dispositions constitutionnelles existantes.

Les milieux économiques et les clubs automobiles (ACS et TCS) ont relevé à juste titre le danger d'une procédure en deux temps, à savoir que la première phase soit réalisée et finalement pas la seconde.

Si ce scénario catastrophe se réalisait, l'argent des routes aurait servi à payer les infrastructures ferroviaires dans les agglomérations (zuricoïse et genevoise notamment), alors que le réseau autoroutier – lancé en 1960 – ne serait toujours pas achevé. Les Jurassiens (liaison transjurane) et les Valaisans (autoroute Sierre-Brigue) n'apprécieraient guère le tour de passe-passe du pouvoir fédéral...

Comme l'a relevé à juste titre le Centre Patronal dans sa réponse à la consultation, rien ne s'oppose à ce qu'un seul fonds d'infrastructures soit créé, dans une seule loi fédérale. On pourrait ainsi simultanément améliorer le trafic dans les agglomérations et achever le réseau autoroutier.

Le Conseil fédéral en général, les services de M. Leuenberger en particulier, doivent impérativement revoir leur copie.

ANTOINE ROCHAT

## Le Coin du Ronchon

### La Banane écrasée par un mot-valise

On a parfois l'impression que l'Université de Lausanne se résigne avec enthousiasme à perdre ses plumes, ses branches, ses facultés. A livrer son école de pharmacie à Genève. A remettre son pouvoir à M. Kleiber. Qu'elle se réjouisse de n'être plus qu'un point au milieu d'un vaste réseau, à l'intérieur d'un *pool* de hautes écoles. Qu'il lui suffit d'enseigner l'aérobic, la psychophysiologie des activités physiques et la sociologie des parcours de vie. Dans cette course au non-être, il ne lui serait plus resté qu'à se saborder en imposant à ses reliquats d'abandonner leur nom et leur image.

Voilà qui est fait. Au début de juillet, l'UNIL annonçait fièrement qu'elle allait faire « peau neuve ». Une peau neuve sur peu de chaires et beaucoup de *pool*, l'important étant le nouveau logo, griffonné de manière décoiffante, qui « exprime une vision très positive, moderne et ouverte sur le monde » et « incarne cette dynamique de changement, au service d'une volonté commune d'envisager l'homme et le vivant dans leur environnement naturel et social ». Apparu brièvement sur les pages internet de l'institution,

le savant délié pointant vers l'avenir a ensuite disparu vers la fin du mois, laissant discrètement l'ancien graphisme perdurer au bas de l'écran.

Mais la véritable révolution est à rechercher dans les nouveaux noms dont seront affublés les bâtiments. Les familiers « B1 » et « B2 » deviendront respectivement l'« Internef » et l'« Humense ». La fameuse « Banane » s'appellera sinistrement l'« Unithèque ». On trouvera encore l'« Amphipôle », l'« Amphimax », le « Cubotron », le « Biophore », le « Génopode » et le « Batochime ». Voilà qui est clair ! L'auteur de ces horreurs, inventeur du terme « arteplage » pour Expo.02, « ne doute pas que le public (...) percevra sans peine les idées-force de ces mots-valises » qui « s'inspirent de l'histoire, de la forme et des caractéristiques propres de chaque bâtiment ».

On rapporte que certains croient avoir perçu, et qu'ils se demandent si la future animalerie de l'UNIL – rectangulaire et remplie de rongeurs – ne va pas être baptisée « Recto-rats ».

LE RONCHON